

K Taux Euribor

Décembre 2025

Communication à caractère promotionnel

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels ainsi qu'aux investisseurs professionnels.



TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT **UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE⁽¹⁾ ET UNE PROTECTION DU CAPITAL EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE OU À L'ÉCHÉANCE**, CI-APRÈS LE « TITRE », LE « TITRE DE CRÉANCE » OU LE « PRODUIT ». CE TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE EST UNE ALTERNATIVE À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE DE TYPE TAUX.

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

Durée d'investissement conseillée : 12 ans et 2 jours (hors cas de Remboursement Anticipé⁽¹⁾). En cas de revente avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou de Remboursement Anticipé⁽²⁾ effective, l'investisseur prend un risque de perte en Capital partielle ou totale non mesurable a priori.

Code ISIN : FR1459AB9531

Produit émis par **Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.⁽³⁾** (l'« Émetteur ») bénéficiant d'une garantie des sommes dues, fournie par The Goldman Sachs Group, Inc.⁽⁴⁾ (le « Garant »). L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

Les investisseurs ne sont pas protégés contre l'effet de l'inflation dans le temps. Le rendement réel du Produit corrigé de l'inflation peut par conséquent être négatif.

Période de Commercialisation : du 30 septembre 2025 (inclus) au 19 décembre 2025 (inclus). La commercialisation du Produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 19 décembre 2025.

Éligibilité : Unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou d'un contrat d'épargne retraite (PERin). La présente brochure décrit les caractéristiques du Produit et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce Titre de Créance est proposé.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation, ou d'épargne retraite PERin l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

K Taux Euribor Décembre 2025 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

- (1) L'investisseur prend un risque de perte en Capital non mesurable a priori si les Titres de Créances sont revendus avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé. Les risques associés à ce Produit sont détaillés dans cette brochure en page 4. | Le Remboursement Anticipé ne pourra avoir lieu, en tout état de cause, avant la fin du 4ème trimestre suivant la date de fin de commercialisation, le 19 décembre 2025.
- (2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 5 pour le détail des dates.
- (3) L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
- (4) Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A : Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 16 septembre 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription du Produit.

Objectifs d'investissement

L'investisseur est exposé aux taux EUR par le biais d'une exposition au taux 12 mois Euribor^{®(1)} (Code Reuters : EURIBOR1YD=) (le « **Taux EURIBOR 12 Mois** »). Afin de bénéficier d'un remboursement du Capital⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽³⁾ quelle que soit la valeur du Taux EURIBOR 12 Mois, l'investisseur accepte de limiter ses potentiels gains (Taux de Rendement Annuel Net maximum de 5,89%⁽⁴⁾). Veuillez vous référer à la page 8 pour la description du Taux EURIBOR 12 Mois.

Note : en investissant dans ce Produit, l'investisseur peut bénéficier d'une performance stable ou d'une baisse du Taux EURIBOR 12 Mois. En revanche, une hausse du Taux EURIBOR 12 Mois peut limiter les gains.

POINTS CLÉS

- **Un coupon inconditionnel de 1,75%⁽²⁾ par trimestre écoulé**, à l'issue des trimestres 1 à 4, peu importe le niveau du Taux 12 mois Euribor[®]. Le coupon acté sera payé dans le cas d'un remboursement anticipé ou à l'échéance le cas échéant.
- **Un coupon conditionnel de 1,75%⁽²⁾ sera acté**, si à une Date de Constatation Trimestrielle Du Coupon Conditionnel⁽³⁾, la valeur du Taux EURIBOR 12 Mois est inférieure ou égale à 3,20% (le « **Coupon Conditionnel** »). La somme des coupons actés sera payée par anticipation dans le cas d'un remboursement anticipé⁽³⁾ ou à la Date d'Échéance⁽³⁾ le cas échéant.
- **Un remboursement du Capital initial⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽³⁾ ou en cas de remboursement anticipé si l'Émetteur le décide**. (le « **Remboursement Anticipé** »).
- **Un remboursement du Capital⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽³⁾** quelle que soit la valeur du Taux EURIBOR 12 Mois à la Date de Constatation Finale⁽³⁾.

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des Titres soit 1 000 EUR. Le montant remboursé s'entend hors commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Les Taux de Rendement Annuels Nets présentés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif) (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an) mais sans prise en compte des commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), ni de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables. Ils sont calculés pour un investissement de 1 000 EUR à partir de la date de fin de la Période de Commercialisation, le 19 décembre 2025, jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé⁽²⁾ ou la Date d'Échéance⁽³⁾ selon les cas. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

En cas d'achat après le 19 décembre 2025 (date de fin de la Période de Commercialisation) et/ou de vente du Titre de Créance avant la Date d'Échéance⁽³⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé⁽³⁾ effective (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels Nets effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuels Nets indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant.

Le Titre de Créance peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif). La présente brochure décrit les caractéristiques du Titre de Créance et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif) dans le cadre desquels ce Titre de Créance peut être proposé.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (individuel ou collectif), l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Veuillez vous référer à la page 8 pour avoir plus d'informations sur le Taux EURIBOR 12 Mois.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant et de la conservation du Titre de Créance jusqu'à sa Date d'Échéance.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du Taux EURIBOR 12 Mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- À l'issue des trimestres 1 à 4, un coupon inconditionnel de 1,75% est acté au titre de chaque trimestre écoulé, peu importe la valeur du Taux EURIBOR 12 Mois. La somme des coupons actés sera payée dans le cas d'un remboursement anticipé ou à l'échéance le cas échéant.
- À l'issue des trimestres 5 à 48, à chaque Date de Constatation Trimestrielle Du Coupon Conditionnel⁽¹⁾ correspondante, si la valeur du Taux EURIBOR 12 Mois est inférieure ou égale à 3,20%, l'investisseur reçoit⁽²⁾, à la Date de Paiement du Coupon, un Coupon Conditionnel de 1,75% au titre du trimestre écoulé.
- Une possibilité de remboursement anticipé activable si l'Émetteur le décide à l'issue des trimestres 4 à 47, après une période de notification de 5 jours ouvrés minimum, offrant un remboursement du capital initial.
- Un remboursement du Capital⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽¹⁾ quelle que soit la valeur du Taux EURIBOR 12 Mois.

INCONVÉNIENTS

- **Le Produit présente un risque de perte en Capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des Titres de Créances avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾).** En cas de revente des Titres de Créances avant la Date d'Échéance⁽¹⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en Capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du Produit est un contrat d'assurance-vie, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres de Créances avant leur Date d'Échéance⁽¹⁾.
- L'Émetteur peut décider de son propre gré d'activer le mécanisme de remboursement anticipé à l'issue des trimestres 4 à 47. Par conséquent, le produit comporte un risque de réinvestissement. En effet, en cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, le rendement proposé pour renouveler un investissement sur les dates résiduelles serait moins favorable. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au rendement du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. De même, plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera important.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du Produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et / ou du Garant ainsi que de mise en résolution du Garant.
- Selon la valeur du Taux EURIBOR 12 Mois aux Dates de Constatation Trimestrielle Du Coupon Conditionnel⁽¹⁾, l'investisseur peut ne recevoir que les coupons de 1,75% au titre du trimestre 1 à 4.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 4 trimestres à 48 trimestres.
- Le Produit est également soumis au risque lié à l'inflation. Une inflation élevée dans la durée aura un impact négatif sur le rendement réel du Produit.
- Le Produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul Taux EURIBOR 12 Mois.
- Mécanisme de limitation des gains à 1,75%⁽²⁾ par trimestre (Taux de Rendement Annuel Net maximum de 5,89%⁽³⁾).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant et de la conservation du Titre de Créance jusqu'à sa Date d'Échéance.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du Taux EURIBOR 12 Mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Veuillez vous référer à l'encadré en page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Principaux facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce Produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- **Risque de perte en capital** : Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, **les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.**
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner **la perte partielle ou totale du montant investi.**
- **Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de crédit** : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou le Garant peut entraîner **la perte partielle ou totale du montant investi.**
- **Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents** : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du produit. **Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.**
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Veuillez vous référer au paragraphe « Disponibilité du prospectus » en page 11 pour plus d'informations.

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

- À l'issue des trimestres 4 à 47, aux Dates de Constatation Trimestrielle Du Remboursement Anticipé⁽¹⁾ correspondantes, si l'Émetteur décide de rappeler le Produit de manière anticipé, le mécanisme de Remboursement Anticipé est activé. Le Produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ correspondante :

Le Capital Initial

+

Les coupons inconditionnels actés à l'issue des trimestres 1 à 4

+

la somme des éventuels coupons conditionnels actés au titre des trimestres précédents

(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 5,89%)

- Sinon, le **Produit continue**.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À LA DATE D'ÉCHÉANCE⁽¹⁾

À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si le mécanisme de Remboursement Anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la valeur du Taux EURIBOR 12 Mois.

CAS DÉFAVORABLE : Si la valeur du Taux EURIBOR 12 Mois est strictement supérieure à 3,20%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽¹⁾, le 21 décembre 2037 :

Le Capital Initial

+

Les coupons inconditionnels actés à l'issue des trimestres 1 à 4

+

La somme des éventuels coupons conditionnels actés au titre des trimestres précédents

(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ minimum de -0,44%)

CAS FAVORABLE : Si la valeur du Taux EURIBOR 12 Mois est inférieure ou égale à 3,20%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽¹⁾, le 21 décembre 2037 :

Le Capital Initial

+

Les coupons inconditionnels actés à l'issue des trimestres 1 à 4

+

Le coupon conditionnel de 1,75% au titre du trimestre écoulé

+

la somme des éventuels coupons conditionnels actés au titre des trimestres précédents

(soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 4,15%)

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant et de la conservation du Titre de Créance jusqu'à sa Date d'Échéance.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du Taux EURIBOR 12 Mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Veuillez vous référer à l'encadré en page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du Titre. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et de l'évolution du niveau du Sous-Jacent, et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les montants sont bruts, hors frais propres annuels et prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement, sauf défaut de paiement et faillite de l'Émetteur et sauf défaut de paiement, faillite et mise en résolution du Garant.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE :

La valeur du Taux EURIBOR 12 Mois est toujours strictement supérieure à 3,20% et l'Émetteur ne rappelle pas le produit

trimestre	1	2	3	4	5 - 43	44	45	46	47	48
Valeur du Taux EURIBOR 12 Mois	3,21%	3,23%	3,27%	3,25%	Strictement supérieure à 3,20%	3,21%	3,30%	3,25%	3,40%	3,57%
Coupon conditionnel acté	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	-	-	-	-	-	-
Montant du remboursement				-	-	-	-	-	-	107%

Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ de -0,44%

SCÉNARIO MÉDIAN :

La valeur du Taux EURIBOR 12 Mois est inférieure ou égale à 3,20% à l'issue des trimestres 1 à 48 et l'Émetteur ne rappelle pas le produit

trimestre	1	2	3	4	5	6	7	8 - 46	47	48
Valeur du Taux EURIBOR 12 Mois	2,75%	2,91%	2,92%	2,85%	2,82%	2,95%	2,81%	Strictement supérieure à 3,20%	3,50%	3,67%
Coupon conditionnel acté	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	68,25%	1,75%	1,75%
Montant du remboursement				-	-	-	-	-	-	184,00%

Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ de 4,15%

SCÉNARIO FAVORABLE :

L'Émetteur rappelle le produit à l'issue du trimestre 4

trimestre	1	2	3	4	5 - 43	44	45	46	47	48
Valeur du Taux EURIBOR 12 Mois	2,32%	2,50%	3,00%	3,24%						
Coupon conditionnel acté	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%						
Montant du remboursement				107%						

Taux de Rendement Annuel Net⁽¹⁾ de 5,89%

- Non applicable.
- Absence de paiement et de Remboursement Anticipé.
- Coupon inconditionnel acté payé à la Date d'Échéance ou en cas de Remboursement anticipé

(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du Taux EURIBOR 12 Mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Veuillez vous référer à l'encadré en page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE :

La valeur du Taux EURIBOR 12 Mois est toujours strictement supérieure à 3,20% et l'Émetteur ne rappelle pas le produit

- Du trimestre 1 au trimestre 4, **le produit acte un Coupon inconditionnel de 1,75% au titre de chaque trimestre écoulé.**
- À chaque Date de Constatation Trimestrielle Du Coupon Conditionnel⁽¹⁾, du trimestre 5 au trimestre 48, la valeur du Taux EURIBOR 12 Mois est toujours strictement supérieure à 3,20%. **L'Émetteur ne rappelle pas le produit et aucun Coupon Conditionnel n'est acté.**
- **L'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽¹⁾, 107% du Capital Initial** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de -0,44%).

SCÉNARIO MÉDIAN :

La valeur du Taux EURIBOR 12 Mois est inférieure ou égale à 3,20% à l'issue des trimestres 1 à 48 et l'Émetteur ne rappelle pas le produit

- Du trimestre 1 au trimestre 4, **le produit acte un Coupon inconditionnel de 1,75% au titre de chaque trimestre écoulé.**
- À chaque Date de Constatation Trimestrielle Du Coupon Conditionnel⁽¹⁾, du trimestre 5 au trimestre 48, la valeur du Taux EURIBOR 12 Mois est inférieure ou égale à 3,20%. **le produit acte un Coupon Conditionnel de 1,75% au titre de chaque trimestre écoulé.**
- À chaque Date de Constatation Trimestrielle Du Remboursement Anticipé⁽¹⁾, du trimestre 4 au trimestre 47, l'Émetteur décide de ne pas rappeler le produit de manière anticipée. **Par conséquent, le Produit continue.**
- **L'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date d'Échéance⁽¹⁾, 184,00% du Capital Initial** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 4,15%).

SCÉNARIO FAVORABLE :

L'Émetteur rappelle le produit à l'issue du trimestre 4

- Du trimestre 1 au trimestre 4, **le produit acte un Coupon Inconditionnel de 1,75% au titre de chaque trimestre écoulé.**
- À l'issue du trimestre 4, à la Date de Constatation Trimestrielle Du Remboursement Anticipé⁽¹⁾, l'Émetteur décide de rappeler le produit de manière anticipée. **Par conséquent, le Produit prend fin.**
- **L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors, 107% du Capital Initial** (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 5,89%).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant et de la conservation du Titre de Créance jusqu'à sa Date d'Échéance.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% annuel. Ainsi, le montant net affiché s'entend hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant ou mise en résolution du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du Taux EURIBOR 12 Mois, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le Capital. Veuillez vous référer à l'encadré en page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Présentation du Sous-Jacent

ZOOM SUR LE TAUX EURIBOR 12 Mois

Le taux EURIBOR (« Euro Interbank Offered Rate ») est l'un des principaux taux de référence auquel les établissements financiers se prêtent de l'argent sur le marché interbancaire de la zone Euro. Il s'agit du taux moyen auquel les banques peuvent obtenir des fonds sur le marché des prêts interbancaires à court terme et en euros.

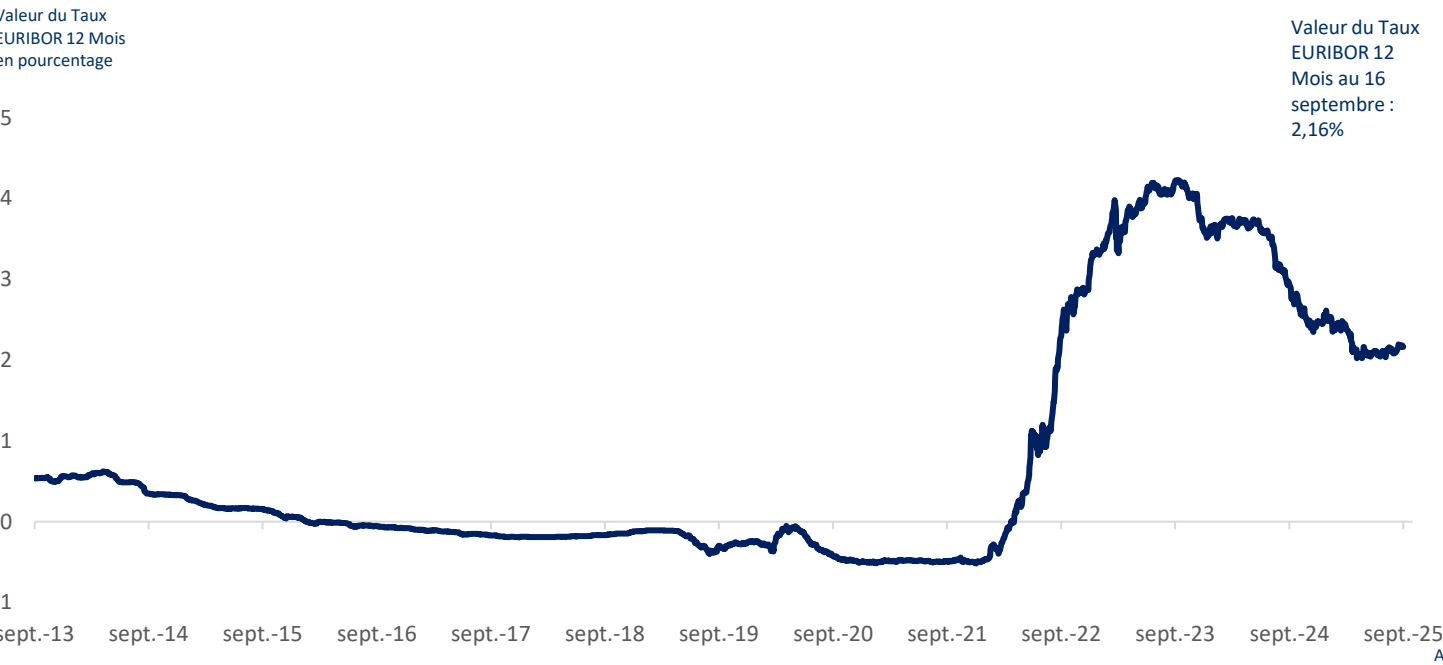
Le taux d'intérêt EURIBOR à 12 mois est le taux d'intérêt auquel une sélection de banques européennes se prêtent des fonds libellés en euros et dont les emprunts ont une échéance de 12 mois.

Pour plus d'informations sur le taux EURIBOR 12 MOIS, veuillez consulter le lien suivant :

<https://www.boursorama.com/bourse/taux/cours/1xEUR8Y/>

ÉVOLUTION DU TAUX EURIBOR 12 MOIS (DU 16 SEPTEMBRE 2013 AU 15 SEPTEMBRE 2025)

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Source : Bloomberg au 16 septembre 2025

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni l'Émetteur ni le Garant n'assument de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Fiche technique

TYPE	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (en cas de revente des titres de créance avant la Date d'Échéance) et une protection du capital à l'échéance (hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables).
ÉMETTEUR	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.
GARANT	The Goldman Sachs Group, Inc., (Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A). Notations en vigueur au 18 septembre 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre.
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	FR1459AB9531
OFFRE AU PUBLIC	Offre au public avec l'obligation de publier un Prospectus au titre du Règlement Prospectus (UE) 2017/1129 (tel que modifié) – France
ÉLIGIBILITÉ	Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERin
MONTANT D'EMISSION	EUR 50,000,000€
PRIX D'ÉMISSION	100%
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
MONTANT MINIMUM D'INVESTISSEMENT	1 000 EUR
DURÉE D'INVESTISSEMENT	12 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
DATE D'ÉMISSION	30 septembre 2025
DATES DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE DU COUPON CONDITIONNEL	12/03/2027, 14/06/2027, 13/09/2027, 13/12/2027, 13/03/2028, 12/06/2028, 12/09/2028, 12/12/2028, 12/03/2029, 12/06/2029, 12/09/2029, 12/12/2029, 12/03/2030, 12/06/2030, 14/09/2030, 14/12/2030, 12/03/2031, 12/06/2031, 12/09/2031, 12/12/2031, 12/03/2032, 14/06/2032, 13/09/2032, 13/12/2032, 14/03/2033, 13/06/2033, 12/09/2033, 12/12/2033, 13/03/2034, 12/06/2034, 12/09/2034, 12/12/2034, 12/03/2035, 12/06/2035, 12/09/2035, 12/12/2035, 12/03/2036, 12/06/2036, 12/09/2036, 12/12/2036, 12/03/2037, 12/06/2037, 14/09/2037, 14/12/2037
DATES DE PAIEMENT DU COUPON	Soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.
DATES DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE DU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	14/12/2026, 12/03/2027, 14/06/2027, 13/09/2027, 13/12/2027, 13/03/2028, 12/06/2028, 12/09/2028, 12/12/2028, 12/03/2029, 12/06/2029, 12/09/2029, 12/12/2029, 12/03/2030, 12/06/2030, 14/09/2030, 14/12/2030, 12/03/2031, 12/06/2031, 12/09/2031, 12/12/2031, 12/03/2032, 14/06/2032, 13/09/2032, 13/12/2032, 14/03/2033, 13/06/2033, 12/09/2033, 12/12/2033, 13/03/2034, 12/06/2034, 12/09/2034, 12/12/2034, 12/03/2035, 12/06/2035, 12/09/2035, 12/12/2035, 12/03/2036, 12/06/2036, 12/09/2036, 12/12/2036, 12/03/2037, 12/06/2037, 14/09/2037
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	5 Jours Ouvrés suivant la date de constatation correspondante
DATE DE CONSTATATION FINALE	14 décembre 2037
DATE D'ÉCHÉANCE	21 décembre 2037
SOUS-JACENT	12 Month Euribor® (Reuters : EURIBOR1YD=)
PÉRIODICITÉ DE VALORISATION	Tous les jours de cotation du sous-jacent
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du produit, avec une fourchette achat/vente maximale de 1%.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant / Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est composée d'une commission initiale. La commission initiale est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00% par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission initiale sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear, Clearstream Luxembourg.
DOUBLE VALORISATION	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 16/09/2025 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.
PUBLICATION ET PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
AGENT DE CALCUL	Goldman Sachs International, London, GB, ce qui peut être source de conflits d'intérêts. Les conflits d'intérêts éventuels seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Avertissements

FACTEURS DE RISQUES

- Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.
- Une information complète sur le titre, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.**
- Risque de perte en capital** : Le titre présente un risque de perte en capital en cours de vie et une garantie du capital à l'échéance sauf défaut de paiement, faillite, ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. La valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire même rendre le titre totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.
- Risque de marché** : Le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- Risque de crédit** : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée** : Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre, la documentation relative au titre prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre.
- Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

- Le Titre de créance « K Taux Euribor Décembre 2025 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 19 décembre 2024), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 30 septembre 2025 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](#) et ce lien pour les [Conditions Définitives](#). La dernière version du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») relatif à ce Titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

- HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE RETRAITE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES** : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERin et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERin. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERin choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite PERin, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT** : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.
- INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS** : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.
- AGRÈMENT** : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (*U.S. Bank Holding Company Act of 1956*) et régiee par le *Federal Reserve Board* (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régiee par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*.
- RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE »)** : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.
- RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL** : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.
- RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE** : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre.
- RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE** : LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.
- Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.
- Données de marché** : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.



112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
www.keplercheuvreux.com